

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00272**

**ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ D'IMPRESSION, FAÇONNAGE  
ET LIVRAISON D'ÉVENTAILS DANS LE CADRE DES JOP  
2024 À LA SOCIÉTÉ TPP GROUP**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le besoin pour Saint-Etienne Métropole d'externaliser l'impression, le façonnage et la livraison d'éventails dans le cadre des Jeux olympiques 2024,

CONSIDERANT la consultation envoyée à trois prestataires spécialisées le 25 janvier 2024,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, la société TPP Group a remis l'offre économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché est conclu avec la société TPP GROUP sise 54, rue des déportés résistants 80440 BOVES dont le numéro SIRET est 842 533 523 00010 pour un montant de 4 825 € HT soit 5 790 € TTC.

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024, chapitre 011, article 6236.

**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 28/03/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,

  
Jean-Luc DEGRAIX

**RECU EN PREFECTURE**

Le 28 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240318-C2024002721

Date de mise en ligne : 28 mars 2024